
Environnement et Gouvernements locaux

RAPPORT ANNUEL
2020-2021



**Environnement et Gouvernements locaux
Rapport annuel 2020-2021**

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-2920-1 (édition imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-2921-8 (version électronique anglaise)
ISBN 978-1-4605-2922-5 (version électronique française)

ISSN 2368-4429 (édition imprimée bilingue)
ISSN 2368-4437 (PDF : version anglaise)
ISSN 2368-4445 (PDF : version française)

13548 | 2021.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Du ministre à la lieutenante-gouverneure
L'honorable Brenda Murphy
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-Gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Gary Crossman
Ministre

Du ministre à la lieutenante-gouverneure
L'honorable Brenda Murphy
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-Gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Daniel Allain
Ministre

**Du sous-ministre au ministre
L'honorable Gary Crossman
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique**

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Cade Libby
Sous-ministre

**Du sous-ministre au ministre
L'honorable Daniel Allain
Ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale**

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Ryan Donaghy
Sous-ministre par intérim

Table des matières

- Message du ministre 1
- Message du ministre 2
- Message du sous-ministre 3
- Message du sous-ministre 4
- Priorités du gouvernement 5
- Faits saillants 7
- Résultats en matière de rendement 8
- Survol des opérations du Ministère 12
- Vue d'ensemble des divisions et faits saillants 13
- Information financière 24
- Résumé des activités de recrutement 26
- Résumé des projets de loi et des activités législatives. 27
- Résumé des activités liées aux langues officielles 28
- Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général 30
- Rapport en vertu de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*. 32

Message du ministre

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a continué de remplir son mandat en soutenant et en faisant la promotion d'initiatives de protection et d'amélioration de notre environnement en collaboration avec les intervenants.

Grâce à nos nombreux programmes et partenariats, nous veillons à ce que notre environnement naturel soit non seulement durable, mais aussi dynamique.

Les changements climatiques sont réels et les mesures que nous prenons maintenant ouvriront la voie à un avenir plus vert et plus propre pour nos enfants et nos petits-enfants. Notre Plan d'action sur les changements climatiques change les choses non seulement aujourd'hui, mais aussi pour l'avenir. Nous continuons de réduire nos émissions de gaz à effet de serre au Nouveau-Brunswick grâce à des projets et des partenariats novateurs. Nous investissons les revenus de la taxe sur le carbone dans des initiatives qui aideront notre province à faire face et à atténuer les effets des changements climatiques.

Nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire.

Le Secrétariat des changements climatiques aide les communautés de partout au Nouveau-Brunswick, y compris toutes les cités ainsi que les municipalités côtières les plus à risque, à achever leurs plans d'adaptation.

Chaque année, des centaines de projets reçoivent l'aide financière du Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE). Pour 2020-2021, nous avons investi plus de 9 millions de dollars par l'intermédiaire du FFE dans 266 projets communautaires, en plus d'allouer environ 350 000 \$ à des projets ayant des avantages pour toute la province.

Le recyclage et la réduction des déchets sont des priorités absolues et le travail réalisé dans le cadre de notre programme de responsabilité élargie des producteurs pour les emballages et le papier imprimé nous mettra en position de devenir la première province au Canada atlantique à franchir une étape aussi importante.

Notre engagement auprès du public et des intervenants est notre priorité quand nous publions des rapports et que nous mettons à disposition des portails de données pour rendre l'information sur l'air et sur l'eau plus facilement accessible.

Même si nous n'avons pas subi de graves inondations cette année, nous nous sommes employés à moderniser les services de prévision des inondations et à élaborer nos cartes des risques d'inondations côtières et fluviales. Nous avons achevé d'élaborer la cartographie des inondations de 2018 et la cartographie rétrospective améliorée des inondations de 2008 pour le bassin inférieur de la rivière Saint-Jean afin de mieux visualiser l'étendue des inondations et de fournir de précieux renseignements au public.

Notre travail est diversifié, mais grâce à votre détermination, nous pouvons accomplir beaucoup ensemble.

Qu'il s'agisse de surveiller les lacs et les rivières pour détecter la présence d'algues bleues, de réaliser une étude d'impact sur l'environnement approfondie, de surveiller la qualité de l'air ou de protéger nos terres humides, le professionnalisme dont fait preuve le personnel contribue à la réussite du Ministère.

C'est un honneur pour moi de travailler avec vous. Je vous remercie de votre dévouement envers le Ministère, le gouvernement et les citoyens du Nouveau-Brunswick.

L'honorable Gary Crossman



Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Message du ministre

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a rempli son mandat en offrant de nombreux programmes et services importants qui améliorent la qualité de vie de tous les Néo-Brunswickois.

La pandémie s'est poursuivie, mais grâce à la détermination et à l'engagement des employés du Ministère et de bien d'autres ministères, nous avons fourni du soutien et des services aux résidents et aux collectivités de tout le Nouveau-Brunswick.

Le lancement de la réforme de la gouvernance locale a constitué une étape importante pour le gouvernement et pour la province et c'est grâce à un groupe de gens dévoués et travailleurs.

Nous avons présenté en janvier un site Web moderne contenant une foule d'informations sur la réforme de la gouvernance locale.

Nous avons préparé notre livre vert – *Unir nos efforts pour bâtir des communautés dynamiques et viables* – qui présentait des options qui ont favorisé la discussion avec les Néo-Brunswickois sur la façon d'améliorer notre système de gouvernance locale.

Depuis que je suis devenu ministre en 2020, j'ai rencontré des intervenants de partout au Nouveau-Brunswick.

Le Ministère a recueilli des commentaires et des opinions aux quatre coins de la province sur les défis auxquels fait face le système actuel de gouvernance locale et sur les améliorations qui peuvent y être apportées. C'est grâce à vous tous que la modernisation du système de gouvernance locale est bien avancée.

Notre province a reçu 41 millions de dollars du volet des municipalités de l'Accord sur la relance sécuritaire visant à aider les collectivités du Nouveau-Brunswick à relever les défis financiers créés par la pandémie.

De nombreux employés du Ministère ont travaillé de longues heures et pendant les Fêtes pour que les versements aux communautés soient traités aussi vite que possible.

Nous avons également distribué 68,6 millions de dollars aux 104 gouvernements locaux et 7 millions de dollars aux districts de services locaux.

De même, nous avons modifié le *Règlement sur les budgets des gouvernements locaux – Loi sur la gouvernance locale* pour séparer les avis d'évaluation foncière et les factures d'impôt foncier.

Les modifications apportées à la *Loi sur les élections municipales*, autorisant la modification des procédures de vote en cas d'urgence, y compris la pandémie, ont reçu la sanction royale en décembre 2020.

Nous avons traité 34 modifications apportées à des plans d'aménagement du territoire et approuvé 17 nouveaux plans d'aménagement du territoire.

Je tiens à remercier tous les membres de l'équipe du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux qui nous aident à réaliser tant de choses ensemble.

Daniel Allain



Ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Message du sous-ministre

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux protège notre environnement d'aujourd'hui et de demain en réalisant des objectifs importants et en collaborant étroitement avec les intervenants.

Ensemble, nous changeons les choses grâce à la planification et à la gestion adéquates des terres, à la gestion des déchets ainsi qu'à l'adoption de lois et de règlements environnementaux et à leur l'application efficace.

Notre Secrétariat des changements climatiques a publié un rapport d'étape mettant en évidence le travail accompli par le Ministère en collaboration avec de nombreux autres pour s'assurer que nous réduisons notre empreinte carbone. Les changements climatiques sont une responsabilité partagée, et il est agréable de voir des Néo-Brunswickois de tous les secteurs et de toutes les régions unir leurs efforts.

Notre plan sur les changements climatiques est parmi les plus exhaustifs au pays. Il comprend 118 mesures pilotées à la fois par le gouvernement et par des intervenants clés dans l'ensemble de la province.

Nous avons réduit nos émissions de gaz à effet de serre de 38 pour cent depuis 2005, dépassant la cible nationale pour 2030 qui se situe à 30 pour cent.

Le Secrétariat continue de travailler avec les communautés de partout au Nouveau-Brunswick, dont 46 pour cent d'entre elles, notamment toutes les cités et les municipalités côtières les plus à risque, ayant établi leurs plans d'adaptation.

Le Fonds en fiducie pour l'environnement accorde une aide substantielle à des projets communautaires. Pour 2020-2021, nous avons investi plus de 9 millions de dollars dans 266 projets communautaires, en plus d'allouer environ 350 000 \$ à des projets ayant des avantages pour toute la province.

Le recyclage et la gestion des déchets solides sont des enjeux prioritaires au Nouveau-Brunswick. Notre travail sur un programme de responsabilité élargie des producteurs pour les emballages et les produits de papier (EPP) nous permettra d'être un chef de file au Canada atlantique. Nous progressons également en ce qui a trait au réacheminement des déchets et à l'application des règles pour limiter les décharges illégales.

Nous n'avons pas eu d'inondations importantes au cours de cet exercice, mais le centre hydrologique était tout de même extrêmement occupé. Il a continué de moderniser ses services de prévision des inondations et a collaboré à l'amélioration du nouveau visualiseur mobile de Surveillance des cours d'eau avec Service Nouveau-Brunswick, en plus de publier des rapports mensuels sur les niveaux d'eau pendant toute l'année.

Nous avons mobilisé les intervenants et les membres du public en publiant des rapports et en mettant sur pied des portails de données pour rendre l'information sur l'air et l'eau plus facilement accessibles.

Des études d'impact sur l'environnement à la protection des terres humides, en passant par la surveillance de l'eau potable, le travail du Ministère est non seulement important, mais essentiel.

Je tiens à vous féliciter tous non seulement de votre engagement, mais aussi de votre enthousiasme. C'est un privilège pour moi de faire partie de cette équipe incroyable.

Cade Libby



Sousministre de l'Environnement et du Changement climatique
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Message du sous-ministre

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux travaille sans relâche pour soutenir les collectivités de la province et pour informer et mobiliser les intervenants.

En raison de la pandémie, nous avons connu une autre année difficile, mais grâce à la détermination des employés du Ministère, nous avons continué à offrir de l'aide et des services aux résidents, aux collectivités, aux intervenants et à nos partenaires gouvernementaux.

Nous avons aidé les ministères de la Santé et de la Justice et de la Sécurité publique à coordonner la tenue de réunions virtuelles avec des intervenants, comme les maires, les représentants des DSL, les Premières Nations, les associations municipales et de nombreux autres. La collaboration et les partenariats ont été essentiels à la réponse de la province à la COVID-19.

Le Nouveau-Brunswick a reçu 41 millions de dollars du volet des municipalités de l'Accord sur la relance sécuritaire. Nous sommes heureux d'avoir pu collaborer avec le gouvernement fédéral pour que le financement soit fourni aux gouvernements locaux de manière efficace et opportune.

Nous avons annoncé les phases 1 et 2 de l'Accord sur la relance sécuritaire en octobre, qui a fourni une aide financière à nos réseaux municipaux de transport en commun. Nous nous sommes également associés à la Société de développement régional (SDR) pour fournir un financement essentiel à la Ville d'Edmundston, qu'elle devait verser à Maritime Bus dans le cadre de la phase 1. L'entreprise a connu des difficultés en raison du faible nombre d'usagers depuis le début de la pandémie.

La phase 2 a fourni plus de 11 millions de dollars d'aide à tous les gouvernements locaux qui ont accusé des pertes nettes en raison de la pandémie de COVID-19 et, au cours de la troisième et dernière phase, environ 28 millions de dollars ont été versés à l'ensemble des gouvernements locaux en fonction du nombre d'habitants.

Les modifications apportées à la *Loi sur les élections municipales*, autorisant la modification des procédures de vote en cas d'urgence, y compris la pandémie, ont reçu la sanction royale en décembre 2020.

Un autre aspect important de notre mandat a trait à la distribution de subventions aux gouvernements locaux et aux districts de services locaux. Nous avons octroyé 68,6 millions de dollars à 104 gouvernements locaux et 7 millions à des DSL.

Nous avons aussi modifié le *Règlement sur les budgets des gouvernements locaux – Loi sur la gouvernance locale* pour séparer les avis d'évaluation foncière et les factures d'impôt foncier.

Le lancement du processus de réforme de la gouvernance locale a constitué l'une des réalisations les plus importantes de l'exercice 2020-2021. En janvier, le Ministère a présenté un site Web moderne contenant une foule d'informations sur la réforme de la gouvernance locale.

C'est un privilège de faire partie de l'équipe du ministère des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale. Les membres de notre personnel sont dévoués, passionnés et professionnels. Nous sommes déterminés à faire en sorte que nos résidents puissent prospérer et croître avec leurs communautés.

Ryan Donaghy



Sousministre par intérim, Gouvernements locaux et Réforme de la gouvernance locale
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Priorités du gouvernement

AU SERVICE DES NÉO-BRUNSWICKOIS - UNE ÉQUIPE, UN GNB

Une équipe, un GNB est une nouvelle approche collaborative à l'égard de la manière dont nous travaillons. Elle représente une fonction publique qui travaille ensemble comme une seule unité pour les Néo-Brunswickois. Nous avons découvert des façons nouvelles et originales de faire des affaires, des façons qui nous ont permis d'atteindre les résultats visés pour les Néo-Brunswickois et nous travaillons de façon plus efficiente et efficace que jamais. Notre nouvelle voie à suivre inclut un état d'esprit axé sur la concentration, l'urgence et les résultats.

Nous travaillons chaque jour pour améliorer la façon dont les ministères :

- communiquent les uns avec les autres;
- travaillent de concert à des projets importants;
- favorisent l'atteinte des objectifs et la reddition de comptes.

GESTION STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNELLE

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle fondé sur des pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et l'examen de la stratégie. Grâce à ce processus, la fonction publique dispose d'une méthodologie ayant fait ses preuves pour exécuter la stratégie, accroître l'imputabilité et stimuler l'amélioration de façon continue.

L'élaboration de la stratégie commence par la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Notre vision pour 2020-2021 est celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et viable. Pour progresser vers la réalisation de cette vision, nous devons centrer notre attention sur les priorités de notre gouvernement :

- un secteur privé dynamisé;
- des communautés dynamiques et viables;
- un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant;
- des soins de santé publics fiables;
- une éducation de première classe;
- l'environnement.

RÉPONSE À LA COVID-19

Dans le cadre des priorités du GNB au cours de la dernière année, la réponse à la pandémie de COVID-19 était au premier plan. Notre ministère a soutenu le GNB en vue de répondre à la pandémie :

- en redéployant plus de 40 employés pour aider dans les domaines prioritaires;
- en soutenant les ministères de la Santé, de la Justice et de la Sécurité publique dans la coordination des réunions virtuelles avec les intervenants ministériels (administrateurs cadres, maires, directeurs généraux des quatre associations municipales et commissions de services régionaux et représentants des DSL, députés de l'Assemblée législative et chefs et gestionnaires de bandes des communautés des Premières Nations) concernant les mises à jour effectuées en temps réel au sujet de l'intervention en cas de pandémie;
- en facilitant les réponses aux questions des intervenants concernant l'interprétation de l'ordonnance obligatoire et des mesures sanitaires de Travail sécuritaire NB et de la santé publique;
- en participant en tant que membre du Comité provincial des mesures d'urgence (CPMU) et en participant à des séances d'information menées par l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU NB);

- en collaborant avec les membres du Comité de gestion des cadres supérieurs du Ministère pour maintenir les fonctions ministérielles essentielles, telles qu'elles sont prévues dans le plan ministériel.

Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux s'est concentré sur les priorités gouvernementales avec les mesures suivantes :

- Achèvement d'un engagement général des intervenants sur un projet de cadre réglementaire pour l'établissement d'un programme de responsabilité élargie des producteurs pour les emballages et le papier imprimé (REP-PPP) au Nouveau-Brunswick;
- Achèvement des étapes initiales de plusieurs projets de gestion des déchets solides, y compris l'engagement des intervenants sur les modifications proposées à la *Loi sur les récipients à boisson* et un examen juridictionnel sur la gestion des sacs en plastique à usage unique;
- Le Centre d'hydrologie a fourni des services de prévision des inondations à distance pendant la saison de surveillance des cours d'eau de 2020 et a terminé l'élaboration de la cartographie des inondations de 2018 et de la cartographie rétrospective améliorée des inondations de 2008 pour le bassin inférieur de la rivière Saint-Jean afin de mieux visualiser l'étendue des inondations et de fournir de précieux renseignements au public;
- Négociation d'une date d'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 pour le système de tarification fondé sur le rendement du Nouveau-Brunswick réglementant les émissions de gaz à effet de serre des plus grands émetteurs industriels de la province et adoption de règlements pour soutenir le système;
- Diffusion publique d'un rapport d'étape concernant la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick, couvrant la période de janvier 2017 à mars 2020;
- Élaboration et lancement d'un portail de demandes en ligne sur le système d'administration préexistant afin d'améliorer la rapidité et l'exactitude du traitement des demandes pour le Fonds en fiducie pour l'environnement;
- Émission de paiements totalisant 41 131 000 \$ aux gouvernements locaux dans le cadre des phases 1, 2 et 3 de l'Accord sur la relance sécuritaire, y compris un investissement de 360 000 \$ dans Maritime Bus (qui sera égalé par la SDR) pour assurer le maintien des services d'autobus dans les collectivités du Nouveau-Brunswick jusqu'en 2021;
- L'initiative de réforme de la gouvernance locale a été officiellement annoncée en janvier 2021, ce qui comprenait le lancement d'un nouveau site Web. Un livre vert a été préparé avec l'aide des intervenants participant à un comité consultatif avec la publication prévue du livre vert en avril 2021;
- Le *Règlement sur les budgets des gouvernements locaux* pris en vertu de *Loi sur la gouvernance locale* a été modifié pour séparer les avis d'évaluation foncière et les factures d'impôt foncier;
- La *Loi sur les élections municipales* a été modifiée, autorisant la modification des procédures de vote en cas d'urgence, y compris la pandémie de COVID-19;
- Mise en place d'un inventaire des décharges illégales et mise à jour du Protocole de nettoyage pour la décharge illégale de déchets;
- Élaboration de nouveaux panneaux d'information le long de la rivière Saint-Jean entre Woodstock et Fredericton visant à informer et à éduquer le public sur les algues bleues (cyanobactéries) et les précautions à prendre lors des activités de baignade;
- Achèvement de l'examen par les principaux intervenants du rapport final de l'examen indépendant du modèle de service relatif à la gestion des déchets solides.

Résultats en matière de rendement

Les renseignements ci-dessous décrivent certaines des priorités du Ministère et la façon dont nous avons mesuré notre rendement.

INITIATIVE DES PORTAILS SUR LES LACS ET LES EAUX DE SURFACE

LA PRIORITÉ, LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ ET L'ÉCHÉANCE

Le Ministère, avec l'aide de SNB, a créé trois portails sur la qualité des lacs et des eaux de surface : le portail des données sur la qualité de l'eau des groupes de gestion des bassins hydrographiques, le portail de données du Programme de surveillance volontaire des lacs et le portail de données sur la qualité de l'eau de lac du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

Ces portails servent de mécanisme pour faciliter l'accès du public aux données sur la qualité des eaux de surface. Ils peuvent également être utilisés pour sensibiliser le public à toutes les activités de surveillance de la qualité de l'eau qui ont lieu dans l'ensemble de la province. De plus, ces portails peuvent être utilisés par des organisations non gouvernementales pour télécharger leurs résultats de la surveillance de l'eau.

Chacun des portails contient une carte indiquant l'emplacement des stations de surveillance de la qualité de l'eau. Chaque station contient une liste des paramètres mesurés et la concentration de chaque paramètre. Les données historiques sont disponibles dans chaque portail et les portails sont mis à jour régulièrement avec les données les plus récentes. Les données peuvent également être téléchargées dans une feuille de calcul afin que les utilisateurs puissent travailler avec les données à l'aide de leurs propres outils. Plusieurs des portails ont également la possibilité d'afficher des données sous forme graphique afin que les données puissent être tracées sur une période de temps. Cela permet à l'utilisateur de visualiser les tendances potentielles au fil du temps.

Les travaux sur les portails de données ont commencé en février 2020 et les portails ont été mis à la disposition du public sur la page Web du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux le 13 août 2020.

POURQUOI C'EST IMPORTANT

Avant le lancement des portails de données, les données sur la qualité des eaux de surface n'étaient accessibles que par l'entremise d'une demande de données au Ministère. De plus, les organisations non gouvernementales qui effectuent une surveillance dans le cadre de leurs projets du Fonds en fiducie pour l'environnement n'avaient pas la possibilité de télécharger électroniquement leurs résultats de surveillance au Ministère et devaient les soumettre par courriel, ce qui obligeait le personnel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux à saisir les données manuellement.

RENDEMENT GÉNÉRAL

Les commentaires du public, ainsi que ceux provenant d'autres organisations environnementales, ont été positifs.

INITIATIVES OU PROJETS ENTREPRIS POUR ATTEINDRE LE RÉSULTAT

Le projet a utilisé des données recueillies dans le cadre du programme de surveillance volontaire des lacs, du programme de surveillance des lacs du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et des données sur la qualité de l'eau qui ont été recueillies par des groupes de gestion des bassins hydrographiques dans le cadre des projets du Fonds en fiducie pour l'environnement. Les données de surveillance sur la qualité des eaux de surface du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux sont déjà disponibles en ligne par le biais du portail de données sur la qualité des eaux de surfaces du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour les 55 stations que le ministère surveille au travers de la province.

SENSIBILISATION ET APPLICATION DE LA LOI CONCERNANT LES DÉCHARGES ILLÉGALES

LA PRIORITÉ, LE RÉSULTAT ESCOMPTE ET L'ÉCHÉANCE

À travers six bureaux régionaux, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux gère et vérifie les rapports de décharges illégales de déchets. Les rapports de décharges illégales de déchets sont vérifiés avec le responsable des inspections du site et ayant un contact direct avec le client. Des travaux sont ensuite entrepris pour encourager la conformité volontaire dans le nettoyage des décharges illégales, dans la mesure du possible. Des efforts sont également déployés pour sensibiliser le public quant à l'élimination des sources de déchets et au contrôle de l'accès à la zone de déversement et pour enquêter sur toute infraction à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* à l'aide de la Politique de conformité et d'application de la loi du Ministère.

En cas de décharge illégale d'un volume important de déchets, lorsque celle-ci comporte des risques importants pour l'environnement, ou lorsqu'elle a lieu dans des zones sensibles et protégées, le Ministère aura recours à un arrêté ministériel pour ordonner l'assainissement et la réhabilitation de ces zones.

Afin d'améliorer et de renforcer l'efficacité des programmes et d'éliminer la décharge illégale de déchets au Nouveau-Brunswick, le Ministère s'est engagé à réexaminer les programmes existants.

POURQUOI C'EST IMPORTANT

La décharge illégale de déchets représente un risque pour l'environnement et la collectivité avoisinante, particulièrement dans des zones fragiles ou protégées. Elle porte atteinte à la beauté des lieux naturels qui nous entoure. Les gens jugés coupables d'avoir déchargé illégalement des déchets sont passibles d'amendes allant de 500 \$ à 1 million de dollars.

RENDEMENT GÉNÉRAL

L'objectif était de promouvoir l'éducation et une application plus rigoureuse des mesures contre les décharges illégales afin de soutenir les bonnes pratiques de gestion des déchets solides au Nouveau-Brunswick d'ici le 31 octobre 2021 au moyen de sept projets. En mars 2020, sur les sept projets, six ont été achevés et le projet restant devrait être achevé au cours du prochain trimestre d'exercice. Le Ministère a terminé un examen actif du programme de décharges illégales de déchets à l'appui du mandat du gouvernement.

Il a été déterminé qu'une évaluation d'instruments juridiques supplémentaires, tels que l'utilisation potentielle du règlement sur les locaux et les biens dangereux et

inesthétiques pour les décharges illégales de déchets de petite à moyenne taille situées dans les DSL, est nécessaire pour aider à lutter contre les décharges illégales de déchets et sera un point de focalisation au cours du prochain exercice.

INITIATIVES OU PROJETS ENTREPRIS POUR ATTEINDRE LE RÉSULTAT

Un examen de notre protocole opérationnel sur les décharges illégales de déchets a été effectué et le protocole est mis à jour et approuvé à nouveau. Le Ministère a un processus clair à suivre en réponse aux plaintes des Néo-Brunswickois relatives à la décharge illégale de déchets.

Un inventaire des plaintes existantes relatives à la décharge illégale de déchets et des sites connus a été rassemblé et examiné. Le Ministère a recensé 12 sites qui ont dû faire l'objet de mesures en application de notre *Politique d'observation et d'exécution*.

Dans le cadre de la campagne de signalisation des décharges illégales de déchets, le Ministère a rendu 1 500 panneaux accessibles aux comités des districts de services locaux pour contribuer à lutter contre les décharges illégales dans les collectivités locales.

Le Ministère s'est associé à la Commission de services régionaux du Sud-Est (ECO360) pour concevoir une campagne de sensibilisation sur les médias sociaux. À la fin de 2020-2021, la campagne était en état aux derniers stades de la planification. Il était prévu que les publicités seront publiées sur les plateformes de Facebook et de Google à partir d'avril 2021 et se termineront en juillet 2021.

RÉFORME DE LA GOUVERNANCE LOCALE

LA PRIORITÉ, LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ ET L'ÉCHÉANCE

La réforme de la gouvernance locale correspond au processus qui consiste à changer notre système de gouvernance locale actuel pour répondre à nos besoins. Ce processus consiste à comprendre les enjeux et les défis auxquels fait face notre système de gouvernance locale et les rapports qui les unissent, à considérer les options pour régler les problèmes et à mettre en œuvre les changements qui amélioreront les choses pour le mieux. La réforme devrait commencer en 2021.

Tout au long du processus de réforme, nous devons nous demander si nous sommes bien organisés à l'échelle locale et régionale de manière à répondre aux besoins et aux intérêts de tous les Néo-Brunswickois et des collectivités dans lesquelles nous vivons.

La réforme de la gouvernance locale permettra de trouver des façons de renforcer notre système de gouvernance locale et le rendre viable, tout en continuant d'améliorer notre qualité de vie. Nous devons travailler ensemble pour bien comprendre ces difficultés et leurs répercussions, ainsi que pour déterminer les solutions à adopter. L'objectif consiste à mettre sur pied un nouveau système de gouvernance et de prestation des services qui est efficace et abordable, tant pour aujourd'hui que pour de nombreuses années à venir.

Le processus de réforme a été lancé en 2020 et se poursuivra au cours des prochaines années.

POURQUOI C'EST IMPORTANT

Notre système de gouvernance locale fait face à de nombreuses difficultés sur les plans financier, social, environnemental et structurel. Près d'un tiers des citoyens du Nouveau-Brunswick n'ont pas de gouvernement local qui peut prendre des décisions à l'échelle locale pour leur compte. La collaboration entre les collectivités en matière de partage des coûts et de prestation des services continue d'être difficile dans de nombreuses régions de la province. Du même coup, de nombreuses collectivités ont des ressources financières restreintes et ont de la difficulté à fournir ou à maintenir des services de bonne qualité à l'échelle locale à un coût abordable.

Ces problèmes, parmi plusieurs autres, ont mutuellement des incidences l'un sur l'autre. Notre système n'est ni efficient ni aussi efficace qu'il pourrait l'être. Il n'est pas organisé de façon à répondre aux défis actuels et futurs auxquels font face nos collectivités et nos régions.

La vision pour la réforme consiste à créer des collectivités dynamiques et durables qui collaborent pour améliorer la qualité de vie des Néo-Brunswickois.

RENDEMENT GÉNÉRAL

Cette initiative suit son cours et atteint les résultats attendus. Elle est dirigée par une équipe d'experts à l'échelle du GNB sous la direction du ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale. Les comités de gouvernance du processus de réforme sont composés de sous-ministres, de sous-ministres adjoints, de conseillers internes et externes et de représentants d'associations municipales, de DSL et de commissions de services régionaux.

INITIATIVES OU PROJETS ENTREPRIS POUR ATTEINDRE LE RÉSULTAT

Une structure de gouvernance officielle, une équipe et des priorités d'initiative ont été établies pour orienter l'initiative.

Un site Web et des documents de communication qui s'adressent au grand public ont été publiés.

Un livre vert a été préparé avec la publication prévue en avril 2021.

Les premiers engagements informels des intervenants ont commencé et un plan d'engagement formel a été élaboré.

SYSTÈME DE TARIFICATION FONDÉ SUR LE RENDEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

LA PRIORITÉ, LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ ET L'ÉCHÉANCE

Le gouvernement fédéral exige que toutes les provinces et tous les territoires aient en place un système de tarification du carbone conforme aux exigences du modèle fédéral. En juillet 2019, le Ministère a soumis au gouvernement du Canada une proposition pour un système de tarification fondé sur le rendement (STFR) provincial dans le but de remplacer le STFR fédéral dans la province. En septembre 2020, le gouvernement fédéral a approuvé la proposition du Nouveau-Brunswick pour un STFR et, à la suite de négociations, une date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2021 a été fixée, permettant à la province de commencer à réglementer rétroactivement les émissions de GES pour les plus grands émetteurs industriels du Nouveau-Brunswick, y compris les producteurs d'électricité. Le STFR provincial a été approuvé par le gouvernement fédéral jusqu'à la fin de 2022, date à laquelle il est soumis à une autre évaluation par une autorité fédérale.

POURQUOI C'EST IMPORTANT

Le STFR provincial est une approche réglementaire qui établit des normes de rendement associées aux émissions de GES que les installations du Nouveau-Brunswick devront respecter. Pour les installations industrielles, les normes de rendement ont été conçues pour atteindre une réduction totale de l'intensité des émissions de GES de 10 % d'ici 2030 (environ 1 % par an). Les normes de rendement pour la production d'électricité ont été conçues de façon à réduire le plus possible les répercussions sur les tarifs d'électricité et à réaliser d'importantes réductions d'émissions de GES supplémentaires.

Tant pour l'industrie que pour les producteurs d'électricité, les installations qui ne respectent pas leurs normes respectives auront l'obligation de se conformer. Tous les revenus générés par la tarification du carbone dans la province sont versés à un Fonds pour les changements climatiques afin de soutenir la prise de mesures à l'égard des changements climatiques au Nouveau-Brunswick.

L'approche provinciale en matière de tarification du carbone fait en sorte que l'industrie et les producteurs d'électricité contribuent à réduire les émissions globales de GES de la province d'une manière équitable, rentable et adaptable à la situation du Nouveau-Brunswick.

RENDEMENT GÉNÉRAL

Sur la bonne voie. Jalons atteints.

INITIATIVES OU PROJETS ENTREPRIS POUR ATTEINDRE LE RÉSULTAT

La proposition de politique du STFR provincial, intitulée *Tenir les grands émetteurs responsables : système de tarification fondé sur le rendement du Nouveau-Brunswick*, a été rédigée et publiée en 2019 en vue de recueillir les commentaires du public avant d'être soumise au gouvernement fédéral pour approbation.

Le Ministère a modifié la *Loi sur les changements climatiques* afin d'activer les principaux aspects réglementaires du STFR et a publié les règlements connexes, le *Règlement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre* en vue de recueillir les commentaires du public à la fin de 2020.

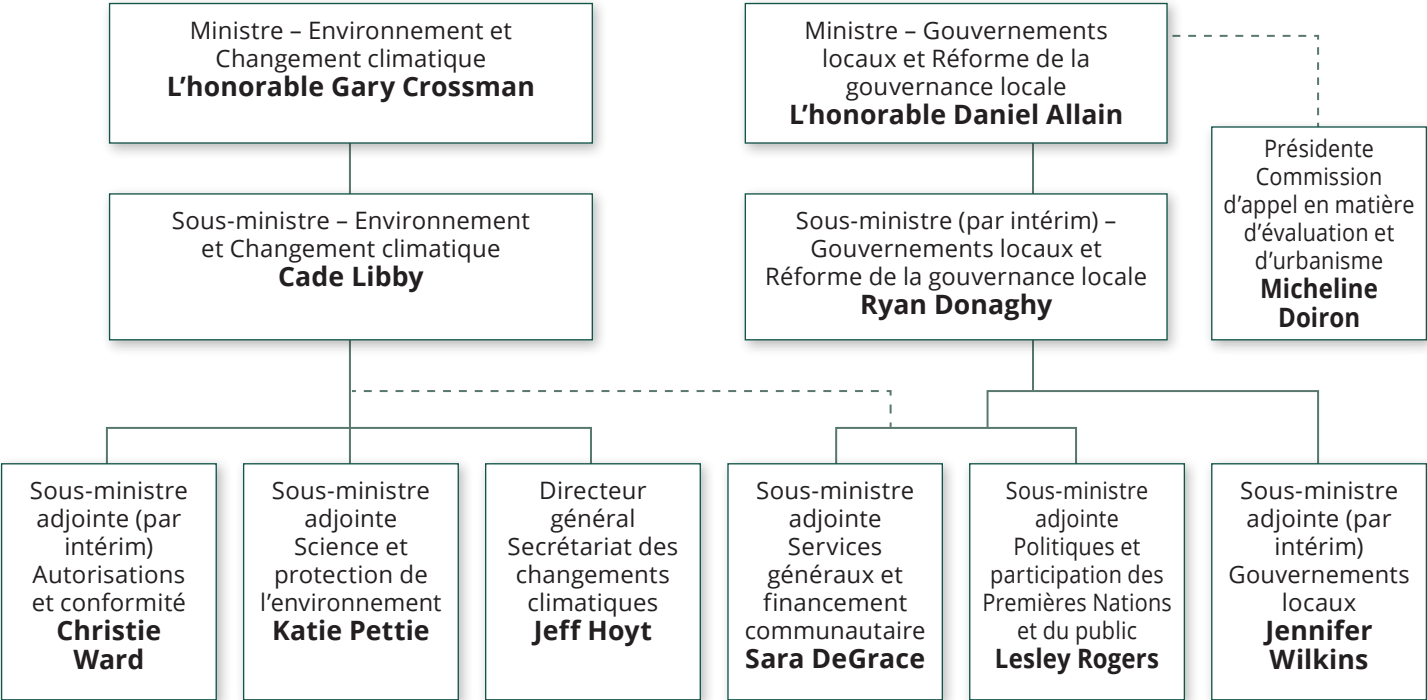
Le Ministère travaille au parachèvement de la *Norme sur la déclaration et la réduction des émissions de gaz à effet de serre* qui fournit des conseils techniques en matière de déclaration et de conformité à l'intention des grands émetteurs. Il est prévu que les normes seront finalisées en 2021.

Survol des opérations du Ministère

Le mandat du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux consiste à assurer une intendance intégrée grâce à la planification et à la gestion de l'aménagement du territoire, au zonage et à la gestion des déchets, à veiller à l'application et au respect des

règlements et des lois sur l'environnement et à favoriser le dynamisme des collectivités en offrant des consultations efficaces et en assurant la liaison avec les administrations municipales en matière de gouvernance et en administrant les DSL.

ORGANIGRAMME DES ÉCHELONS SUPÉRIEURS



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

COMMISSION D'APPEL EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ET D'URBANISME

La **Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme** est autonome, mais elle relève du ministère des Gouvernements locaux à des fins administratives, comme la dotation en personnel et l'allocation budgétaire.

La Commission est chargée d'entendre les appels et de rendre des décisions sur les questions suivantes :

- les appels en matière d'évaluation foncière en vertu de la *Loi sur l'évaluation*;
- les appels de décisions en matière d'urbanisme et d'utilisation des terres en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*;
- les appels de décisions des comités du patrimoine locaux en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine*.

La Commission tient des audiences par l'intermédiaire de onze comités régionaux qui se réunissent au besoin et à l'endroit requis dans la province. Chaque comité est composé d'un président et de deux membres nommés par leur région respective. Le président de la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme peut présider l'audience d'un appel ou désigner un des trois vice-présidents pour présider une audience.

Faits saillants

- ♦ En tout, 245 appels ont été interjetés en vertu de la *Loi sur l'évaluation*. De ce nombre, 176 avaient trait à des biens résidentiels et 69, à des biens commerciaux.
- ♦ En tout, 193 appels en matière d'évaluation ont été réglés à la suite d'une audience ou de leur retrait par l'appelant avant la date prévue de l'audience; 151 appels en matière d'évaluation foncière résidentielle et 42 appels en matière d'évaluation foncière commerciale ont été traités par la Commission.
- ♦ À la fin de l'exercice, 58 appels en matière d'évaluation foncière résidentielle et 35 appels en matière d'évaluation foncière commerciale étaient en suspens et ont été reportés.
- ♦ En tout, 22 appels de décisions en matière d'urbanisme et d'utilisation des terres ont été déposés, dont 13 ont été réglés en vertu de la *Loi sur l'urbanisme* et 13 ont été reportés.
- ♦ Aucun appel n'a été déposé et réglé en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine*.

DIVISION DES AUTORISATIONS ET DE LA CONFORMITÉ

La **Division des autorisations et de la conformité** est chargée d'administrer et de gérer des programmes et des activités de réglementation ainsi que de répondre aux demandes de renseignements et aux questions du public concernant les programmes ministériels et les urgences environnementales.

La Division est composée de la Direction des autorisations, de la Direction du réacheminement des déchets, de la Direction des opérations régionales et de la conformité et de la Direction de la gestion des eaux de source et de surface.

La **Direction des autorisations** administre trois programmes de base, soit les autorisations, la vérification de la conformité et l'information environnementale.

AUTORISATIONS

La Direction administre un programme d'autorisations qui comprend la gestion et la délivrance de licences, de certificats, de permis et d'agrément (c'est-à-dire des autorisations), qui sont exigés en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'air*, de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* et de la *Loi sur le contrôle des pesticides*, pour diverses activités réglementées susceptibles d'avoir des répercussions sur l'environnement (air, terre et eau) de la province.

VÉRIFICATIONS DE CONFORMITÉ

La Direction exécute aussi un solide programme de vérification de la conformité afin de déterminer si les autorisations sont respectées. Pour tous les problèmes de non-conformité constatés par le programme de vérification de la conformité, la Direction applique la Politique

d'observation et d'exécution du Ministère afin de faire respecter les autorisations ou de prendre des mesures d'exécution.

INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

Le programme d'information environnementale est chargé de tenir à jour diverses bases de données pour appuyer les programmes de base de la Direction. Ces bases de données renferment de l'information environnementale importante sur des propriétés particulières au Nouveau-Brunswick. Le *Règlement sur les droits pour la fourniture d'information environnementale*, déposé en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, accorde au ministre le pouvoir d'imposer des droits pour l'obtention d'information environnementale sur chaque propriété.

Faits saillants

- ♦ Dans le cadre du programme d'autorisations, la Direction a délivré environ 4 345 nouveaux permis, licences, certificats et agréments. Ce qui comprenait 2 258 permis, certificats et licences relatifs aux pesticides; 1 358 licences et agréments de stockage de produits pétroliers; 395 permis et licences relatifs aux substances appauvrissant la couche d'ozone; 334 agréments relatifs à la qualité de l'air et de l'eau.
- ♦ Dans le cadre du Programme de gestion des sites contaminés, 46 nouveaux dossiers ont été ouverts et 55 sites ont été assainis avec succès et leurs dossiers ont été fermés.
- ♦ Dans le cadre du programme de vérification de la conformité, 124 vérifications ont été faites pour évaluer l'observation d'environ 1 954 modalités et conditions, avec un taux de conformité global de 93 pour cent.
- ♦ La Direction a reçu et traité 1 370 demandes d'information environnementale sur des propriétés particulières au Nouveau-Brunswick dans le cadre de son programme d'information environnementale.

La **Direction du réacheminement des déchets** est également chargée d'élaborer et d'administrer les programmes provinciaux de réduction et de réacheminement des déchets solides produits dans la province. Actuellement, la Direction régit les programmes provinciaux de réduction et de réacheminement des déchets suivants : récipients à boisson, pneus, restes de peinture, huile et glycol, appareils électroniques.

Faits saillants

- ♦ La Direction a achevé la commande d'un examen indépendant du modèle de service relatif à la gestion des déchets solides au Nouveau-Brunswick et d'un examen par les principaux intervenants du rapport final.
- ♦ Des travaux ont été amorcés pour créer un Plan d'action stratégique sur la gestion des déchets solides pour la province afin de remplacer notre plan actuel élaboré en 2001.
- ♦ La Direction a achevé un engagement général des intervenants sur un projet de cadre réglementaire pour l'établissement d'un programme de responsabilité élargie des producteurs pour les emballages et le papier imprimé (REP-PPP) au Nouveau-Brunswick;
- ♦ Des travaux ont été amorcés pour proposer deux nouveaux programmes de réacheminement des déchets pour la province qui visent : les produits d'emballage et de papier, les produits pharmaceutiques et les objets tranchants médicaux.
- ♦ Des travaux ont été amorcés pour offrir des options au gouvernement pour une meilleure gestion des sacs en plastique à usage unique.

Conformément au paragraphe 4(8) de la *Loi sur les récipients à boisson*, le ministre est tenu de fournir des renseignements sur le respect par les distributeurs de leur plan de gestion et sur le taux de remboursement des récipients à boisson réutilisables et recyclables dans la province. Ces renseignements sont présentés dans la section suivante sur les faits saillants et sont réputés satisfaire à cette exigence relative à la production de rapports.

- Des travaux ont été amorcés pour proposer des modifications à la *Loi sur les récipients à boisson*, y compris l'achèvement d'un engagement des principaux intervenants.
- Un examen de la gestion des sacs en plastique à usage unique dans d'autres administrations a été effectué.
- Dans le cadre du Programme de gestion des récipients à boisson, 89 distributeurs de récipients à boisson ont respecté leur plan de gestion et un distributeur a été reconnu non conforme.
- Dans le cadre du Programme de gestion des récipients à boisson, plus de 100 pour cent des récipients réutilisables sont remboursés et environ 71 pour cent des récipients recyclables le sont également, en fonction de la quantité annuelle de récipients à boisson qui sont vendus dans la province et qui sont ensuite échangés dans les centres de remboursement dans la province.

- ♦ Remarque : L'une des raisons du pourcentage élevé de récipients réutilisables remboursés découlerait d'une baisse significative des ventes de récipients de bière réutilisables et d'un décalage du remboursement des récipients de bière réutilisables jusqu'à l'année de déclaration suivante. La baisse du taux de remboursement de 4 pour cent par rapport à 2019-2020 serait le résultat des restrictions imposées par la COVID-19 et des comportements liés à celle-ci.

La **Direction des opérations régionales et de la conformité** assure la prestation locale de services pour divers programmes du Ministère et un programme d'inspection par l'intermédiaire de six bureaux régionaux. Elle gère les activités visant à faire respecter les lois et les règlements dont l'application relève du Ministère. Enfin, elle est chargée de coordonner la gestion des urgences, notamment le plan de gestion des urgences et le système d'appel d'urgence du Ministère.

Faits saillants

- ♦ Au total, les bureaux régionaux ont géré 3,753 dossiers d'incident, dont 58,9 pour cent découlaient de plaintes du public, d'inspections sur le terrain, de vérifications et d'examen de documents (une augmentation de 14 pour cent par rapport au dernier exercice).
- ♦ Les bureaux régionaux ont traité 75 mesures d'exécution, notamment 109 décrets, 3 amendes en vertu de la *Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales* et 49 mises en demeure.
- ♦ Un examen de notre protocole opérationnel sur les décharges illégales a été effectué et le protocole a été mis à jour et réapprouvé.
- ♦ Une liste des plaintes existantes relatives à la décharge illégale et aux sites connus a été établie et examinée. Le Ministère a recensé 12 sites qui ont dû faire l'objet de mesures en application de notre *Politique d'observation et d'exécution*.
- ♦ Dans le cadre de la campagne de signalisation des décharges illégales, le Ministère a rendu 1 500 panneaux accessibles aux comités des districts de services locaux pour contribuer à lutter contre les décharges illégales dans les collectivités locales.

La **Direction de la gestion des eaux de source et de surface** est responsable de la protection des sources d'eau potable municipales, de la protection des puits d'eau, de la modification des cours d'eau et des terres humides, de la gestion des terres humides et de la protection des côtes. La Direction a le mandat d'autoriser l'aménagement qui convient aux endroits appropriés et de veiller à ce qu'il soit entrepris en tenant compte des critères de minimisation et d'évitement. Elle est chargée de mettre en œuvre des programmes pour conserver, protéger et assurer la qualité et la quantité d'eau potable pour les prochaines générations.

Faits saillants

- ♦ Au total, 1 972 permis ont été délivrés dans le cadre du Programme de modification des cours d'eau et des terres humides. Huit permis ont été refusés entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021.
- ♦ Au total, 27 demandes d'exemption du décret de désignation du secteur protégé du champ de captage ont été traitées; 11 ont été délivrées, deux ont été refusées et 14 n'ont pas nécessité une exemption.
- ♦ Au total, 39 dérogations ont été demandées et traitées dans le cadre du Programme de protection des bassins hydrographiques, dont 23 ont été accordées.
- ♦ Des permis de construire des puits d'eau ont été délivrés à 37 entrepreneurs et 50 foreurs de puits d'eau (année civile 2020).
- ♦ Le Programme de certification en modification de cours d'eau du Nouveau-Brunswick a été révisé et élargi.
- ♦ La Direction s'est associée au Collège de technologie forestière des Maritimes pour héberger une liste de consultants en terres humides qui offrent des services au Nouveau-Brunswick et qui sont qualifiés pour effectuer des travaux de repérage et de délimitation des terres humides ainsi que des évaluations fonctionnelles des terres humides.
- ♦ La Direction a diffusé des renseignements nouveaux et révisés au public sur les terres humides, y compris des mises à jour des lignes directrices relatives aux terres humides.

DIVISION DE LA SCIENCE ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La **Division de la science et de la protection de l'environnement** est responsable de l'examen environnemental des grands projets et de la surveillance des ressources en air et en eau du Nouveau-Brunswick. Elle fournit des évaluations scientifiques et des conseils sur la protection de l'environnement, prépare des rapports sur l'état de l'environnement, élabore des programmes et des politiques et offre un soutien technique, scientifique et en matière d'ingénierie. Elle interprète et évalue la recherche et les développements relatifs à des questions et à des initiatives relatives à la science, au génie et à la santé environnementale pour le Ministère et elle se tient au courant de ceux-ci.

La Division est composée de la Direction des études d'impact sur l'environnement, de la Direction des sciences de l'air et de l'eau et de la Direction des environnements en santé.

La **Direction des études d'impact sur l'environnement** est responsable du processus d'EIE visant à cibler les impacts environnementaux potentiels associés aux activités et aux aménagements avant leur exécution de façon à éviter ces impacts ou à les limiter à des niveaux acceptables si le projet est autorisé. Le processus d'EIE est un processus d'examen interactif, itératif et approfondi qui comprend des possibilités de participation du public et de résolution de problèmes techniques par le biais d'un dialogue avec les promoteurs du projet. De plus, le processus d'EIE offre aux techniciens des organismes gouvernementaux, ainsi qu'aux résidents, au public, aux intervenants et aux membres des Premières Nations, une chance de donner leur avis sur le processus de prise de décisions.

Faits saillants

- ♦ Au total, 20 projets ont été enregistrés au cours de l'exercice, dont 13 ont été approuvés sous conditions. Soixante-dix projets étaient toujours à l'étape de l'examen en vue d'une décision.
- ♦ La Division a continué à élaborer le nouveau portail d'EIE pour remplacer la base de données existante sur les EIE, la mise en œuvre opérationnelle en différentes phases étant prévue à partir de l'été 2021 jusqu'au printemps 2022.
- ♦ Une foule de projets ont été examinés dans plusieurs domaines, incluant notamment l'approvisionnement en eau, le transport d'électricité, le développement des ressources, les terrains de camping et le transport.

La **Direction des sciences de l'air et de l'eau** est chargée de surveiller les conditions environnementales actuelles, de fournir des services scientifiques, d'interpréter et d'évaluer les conditions environnementales au Nouveau-Brunswick et de produire des rapports à ce sujet. Par l'intermédiaire du centre hydrologique, la Direction travaille également avec l'Organisation des mesures d'urgence (OMU) et d'autres partenaires pour recueillir et interpréter des données aux fins de prévision des crues afin d'assurer la sécurité des Néo-Brunswickois.

Faits saillants

- ♦ La Direction a publié le rapport *Résultats de la surveillance de la qualité de l'air pour 2018* et le *Rapport final pour une évaluation spéciale de la qualité de l'air à Saint-François de Madawaska*.
- ♦ La Direction a poursuivi la collecte de données sur la qualité de l'air pour un projet spécial de surveillance de la qualité de l'air à Miramichi.
- ♦ La Direction a établi une nouvelle station permanente de surveillance de la qualité de l'air à l'école Gretna Green Elementary School à Miramichi, afin de fournir en temps réel des valeurs de la cote air santé (CAS) pour la ville.
- ♦ Le centre hydrologique a assuré des services de prévision des crues dans le cadre de Surveillance des cours d'eau 2020. Les services de prévision des inondations et de surveillance des embâcles ont été effectués à distance (hors site) durant toute la saison du programme Surveillance des cours d'eau pendant la pandémie. Des prévisions concernant le débit et le niveau d'eau lors de phénomènes météorologiques extrêmes ont été fournies tout au long de l'année.
- ♦ Le centre hydrologique a également continué de moderniser ses services de prévision des crues, a collaboré à l'amélioration de la nouvelle application de visualiseur mobile de Surveillance des cours d'eau avec Service Nouveau-Brunswick et diffusé des rapports mensuels sur les niveaux d'eau pendant toute l'année.
- ♦ L'élaboration des cartes des risques d'inondations côtières et fluviales et des visualiseurs associés s'est poursuivie à l'appui du Plan d'action sur les changements climatiques.

- ♦ L'élaboration de la cartographie des inondations de 2018 et de la cartographie rétrospective améliorée des inondations de 2008 pour le bassin inférieur de la rivière Saint-Jean afin de mieux visualiser l'étendue des inondations et de fournir de précieux renseignements au public a été achevée.
- ♦ Les rapports suivants relatifs à l'évaluation de la qualité de l'eau et à la gestion du bassin hydrographique de la baie de Shediac et de la plage Parlee ont été publiés : Rapport de la qualité de l'eau du bassin hydrographique de la baie de Shediac et de la plage Parlee pour 2019, Programme intensif d'échantillonnage des eaux pluviales 2019 dans le bassin versant de la baie de Shediac, ce que nous avons entendu et Rapport sommaire de la consultation du public et des Premières Nations et ébauche du plan de gestion du bassin hydrographique de la baie de Shediac.
- ♦ Trois portails des données sur la qualité de l'eau ont été publiés en ligne, y compris : le portail des données sur la qualité de l'eau des groupes de gestion des bassins hydrographiques, le portail de données du Programme de surveillance volontaire des lacs et le portail de données sur la qualité de l'eau des lacs du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Ces portails de données permettront au grand public, aux chercheurs, aux Premières Nations et aux organismes non gouvernementaux d'accéder plus facilement aux données sur la qualité de l'eau.
- ♦ La Direction a également maintenu la pleine capacité des programmes de surveillance des eaux de surface du Nouveau-Brunswick pendant la pandémie.

La **Direction des environnements en santé** collabore avec les partenaires et intervenants pour coordonner, élaborer, planifier et gérer des programmes de salubrité environnementale, orienter les politiques de salubrité environnementale, offrir un soutien scientifique et technique et une formation au Ministère et à ses partenaires, rédiger des rapports sur l'état de salubrité environnementale, évaluer et prévoir les risques nouveaux et émergents pour la santé environnementale qui concernent le Nouveau-Brunswick. Les membres de la Direction travaillent au sein d'une équipe pluridisciplinaire pour atteindre les objectifs.

Faits saillants

- ♦ La Direction a continué d'appuyer et de consolider les efforts déployés à l'échelle du Ministère pour fonder des décisions sur des données probantes dans des dossiers de salubrité environnementale, notamment en contribuant à la mise sur pied d'une équipe responsable des programmes relatifs à l'eau potable et en établissant des partenariats de collaboration avec l'Institut de la recherche, des données et de la formation (IRDF).
- ♦ Elle a participé à l'élaboration d'un rapport sur l'eau potable pour les réseaux des gouvernements locaux à l'appui de la Stratégie de l'eau de la province.
- ♦ Elle a offert un soutien technique et des programmes au Ministère et à Santé publique Nouveau-Brunswick sur diverses questions et politiques de salubrité environnementale, notamment sur l'eau potable, la qualité de l'eau utilisée à des fins récréatives, l'évacuation des eaux usées sur place, la qualité de l'air à l'extérieur et différents enjeux régionaux, dont l'incendie de pneus à Minto.
- ♦ Elle a élaboré de nouveaux panneaux d'information le long de la rivière Saint-Jean entre Woodstock et Fredericton visant à informer le public sur les algues bleues (cyanobactéries) et les précautions à prendre pour profiter des eaux récréatives.
- ♦ Elle a continué d'élaborer et de mettre en œuvre plusieurs initiatives à l'appui du Plan d'action sur les changements climatiques.
- ♦ Elle a continué de faire partie du Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable chargé d'élaborer les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada.
- ♦ Elle a continué de faire partie du groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les eaux utilisées à des fins récréatives, qui est chargé d'élaborer les Recommandations au sujet de la qualité des eaux utilisées à des fins récréatives au Canada.

DIVISION DES POLITIQUES ET DE LA PARTICIPATION DES PREMIÈRES NATIONS ET DU PUBLIC

La **Division des politiques et de la participation des Premières Nations et du public** est responsable de la recherche et de l'élaboration de politiques, de l'élaboration des mesures législatives, de la consultation des Premières Nations et de l'établissement de relations avec celles-ci, de la sensibilisation et de la participation du public, ainsi que de la gestion stratégique des projets pour appuyer les priorités du gouvernement et les objectifs opérationnels du Ministère. En outre, la Division s'occupe des demandes relatives au droit à l'information, de l'accès à l'information et des services de coordination et de soutien législatifs.

La Division fournit ces services à la fois au ministre de l'Environnement et du Changement climatique et au ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale et à leurs équipes respectives.

Elle est composée de la Direction des politiques, de la Direction de la sensibilisation du public et de la participation des intervenants et des Premières Nations et de la Direction des initiatives stratégiques. De plus, une équipe des politiques axée sur la réforme de la gouvernance locale a été ajoutée à la Division en janvier 2021.

La **Direction des politiques** offre une vaste gamme de services liés aux politiques, notamment des services d'accès à l'information, de coordination législative, de recherche et d'élaboration de politiques et d'élaboration de règlements et de lois. Elle est également chargée des relations intragouvernementales et intergouvernementales.

Faits saillants

- ♦ La *Loi sur les changements climatiques* a été modifiée afin que les installations du Nouveau-Brunswick qui participaient volontairement au système fédéral de tarification fondé sur le rendement aient la même possibilité en vertu du système provincial.
- ♦ La *Loi sur les élections municipales* a été modifiée pour donner à la directrice des élections municipales la possibilité d'adapter les dispositions de la Loi à la réalisation de son objet et de protéger la sécurité publique dans l'éventualité d'une urgence, y compris une urgence de santé publique liée à la COVID-19.
- ♦ La Direction a présenté la *Loi sur les élections générales municipales de 2021* pour ordonner au directeur des élections municipales d'interrompre le vote et les activités électorales connexes dans une zone de santé en confinement lors des élections générales municipales de 2021 en raison de la COVID19.

- ♦ Un nouveau *Règlement sur les frais de distribution de l'eau servant à la protection contre les incendies* a été pris en application de la *Loi sur la gouvernance locale* pour abroger et remplacer le Règlement 81-195 pris en application de l'ancienne *Loi sur les municipalités*.
- ♦ Un nouveau *Règlement sur le régime uniforme de retraite à caractère contributif* a été pris en application de la *Loi sur la gouvernance locale* pour abroger et remplacer le Règlement 201023 pris en application de l'ancienne *Loi sur les municipalités*. Il a également reporté la date de l'élection des membres du conseil d'administration du Régime de retraite des employés municipaux du Nouveau-Brunswick en raison de la COVID19.
- ♦ La Direction a répondu à 50 demandes relatives au droit à l'information et à 40 demandes ayant trait aux frais associés au droit à l'information en 2020-2021.

La Direction de la sensibilisation du public et de la participation des intervenants et des Premières Nations

voit à surveiller et à soutenir la participation et la consultation des Premières Nations, à assurer la liaison avec les Premières Nations et le Secrétariat des affaires autochtones. Elle coordonne également l'élaboration et/ou le soutien d'initiatives de sensibilisation du public visant à renforcer les capacités et à changer les comportements, surveille les processus de consultation prescrits par la loi, conçoit des options pour la mobilisation non prescrite par la loi et appuie les activités de reconnaissance des intervenants et d'information du public.

Faits saillants

- ♦ La Direction a continué d'assurer le processus de notification de l'enregistrement en vue d'une EIE pour les Premières Nations. Au total, 22 notifications d'EIE ont été envoyées aux Premières Nations.
- ♦ La Direction a continué d'entretenir une relation de travail positive avec les Premières Nations, a organisé des réunions avec leurs représentants pour discuter de divers sujets liés au Ministère ou portant sur des projets particuliers.
- ♦ La Direction a collaboré avec le ministère des Affaires autochtones (MAA) et dans l'ensemble du ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux afin de continuer à concevoir des approches pour consulter les Premières Nations au sujet de différents programmes ministériels.

La **Direction des initiatives stratégiques** assure un leadership ciblé sur des initiatives stratégiques complexes qui sont des priorités pour le GNB. Cela comprend l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives et de programmes politiques pluriannuels complexes et de grande envergure qui auront des retombées importantes dans la province. La Direction assure la coordination entre les ministères tout en favorisant une culture de l'innovation politique et une nouvelle approche collaborative visant à travailler directement avec le public, les intervenants et les Premières Nations. Un membre clé de cette équipe a été détaché pour aider à gérer l'intervention en cas de pandémie au ministère de la Sécurité publique pour la durée de cette période de rapport.

En outre, l'équipe chargée de la politique de la réforme de la gouvernance locale a travaillé sur des recherches de base sur les systèmes de gouvernance locale, la collaboration régionale, la planification relative à l'utilisation des terres

et l'imposition foncière afin d'appuyer la publication du livre vert sur la gouvernance locale : *Travailler ensemble pour des communautés dynamiques et viables*.

Faits saillants

- ♦ La Direction a collaboré avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux à l'élaboration d'une cartographie des risques d'inondation dans le cadre d'un plan à long terme visant à mieux réagir aux répercussions des inondations des régions côtières et des terres intérieures.
- ♦ Elle a continué de s'occuper à l'échelle du Ministère de la mise en œuvre de nombreuses mesures de la stratégie de l'eau.
- ♦ Elle a contribué à l'élaboration d'un livre vert sur la réforme de la gouvernance locale.

SECRÉTARIAT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le **Secrétariat des changements climatiques** coordonne les initiatives qui visent à favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation aux conséquences des changements climatiques. Il s'occupe également des initiatives relatives à l'information, à la sensibilisation et au renforcement des capacités. Il voit à l'élaboration des plans d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques et à la coordination de leur mise en œuvre. Le Secrétariat mobilise la plupart des ministères et des organismes afin de faire en sorte que les mesures relatives aux changements climatiques fassent partie intégrante des politiques, des programmes et des décisions quotidiennes du gouvernement. Il mobilise également différents intervenants et partenaires des gouvernements locaux et non gouvernementaux afin d'encourager les investissements et les pratiques sobres en carbone et les activités d'adaptation aux changements climatiques.

Faits saillants

- ♦ Le Secrétariat a négocié une date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2021 pour le système de tarification fondé sur le rendement du Nouveau-Brunswick réglementant les émissions de gaz à effet de serre des plus grands émetteurs industriels de la province et adoption de règlements pour soutenir le système.

- ♦ Il a diffusé en janvier 2021 un rapport d'étape concernant la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques de la province, couvrant la période de janvier 2017 à mars 2020.
- ♦ Il a continué d'aider les collectivités dans leurs efforts visant à s'adapter aux changements climatiques. Toutes les villes et les municipalités à risque élevé de la province ont élaboré leur plan d'adaptation. 48 des 104 municipalités, trois des 12 commissions de services régionaux et trois des 15 Premières Nations ont achevé l'élaboration de leurs plans d'adaptation.
- ♦ Le Secrétariat a financé plus de 25 millions de dollars pour des projets sur les changements climatiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux impacts des changements climatiques.
- ♦ Les émissions de GES ont été réduites de 38 pour cent depuis 2005, dépassant la cible nationale pour 2030 qui se situe à 30 pour cent.

DIVISION DES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET DE LA RÉFORME DE LA GOUVERNANCE LOCALE

La **Division des gouvernements locaux et de la réforme de la gouvernance locale** est le premier point de contact entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et les collectivités locales. Dans le but de favoriser des communautés dynamiques et viables, elle fournit des services de soutien et de consultation aux gouvernements locaux et aux commissions de services régionaux et est responsable de l'administration des districts de services locaux (DSL).

La Division est composée de la Direction des finances communautaires, de la Direction des politiques fiscales provinciales-municipales, de la Direction de l'urbanisme et de l'aménagement provincial, de la Direction de la gouvernance locale et régionale et de la Direction des services de soutien aux gouvernements locaux. La Division dirige aussi l'initiative de réforme de la gouvernance locale.

La **Direction des finances communautaires** est chargée de fournir des conseils et des directives relativement aux aspects financiers des gouvernements locaux, des DSL et des commissions. Elle offre un soutien aux collectivités en ce qui a trait aux services de comptabilité ainsi que de l'aide pour l'emprunt de capitaux, l'établissement de budgets et la présentation de l'information financière. Elle assure les services de secrétariat de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités et gère les emprunts à long terme des gouvernements locaux et des commissions par l'intermédiaire de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick. La Direction appuie également les travaux en cours de la Division en ce qui concerne les activités de recherche et d'analyse sur la politique fiscale provinciale-municipale.

Faits saillants

- ♦ La Direction a octroyé des subventions de 68,6 millions de dollars à 104 gouvernements locaux et 7 millions à des DSL.
- ♦ Des modifications au *Règlement sur les budgets des gouvernements locaux – Loi sur la gouvernance locale* ont été demandés pour séparer les avis d'évaluation foncière et les factures d'impôt foncier. La date limite a été déplacée au 15 novembre de chaque année.

La **Direction de l'urbanisme et de l'aménagement provincial** voit à l'administration de la *Loi sur l'urbanisme* et des règlements connexes pour guider l'aménagement au Nouveau-Brunswick. Elle assure également un leadership et offre un soutien, des conseils et une formation au personnel ministériel, aux commissions de services

régionaux, aux gouvernements locaux, aux associations professionnelles, aux associations gouvernementales locales et au grand public.

Faits saillants

- ♦ Elle a traité 34 modifications de plans d'aménagement du territoire et approuvé 17 nouveaux plans d'aménagement du territoire.
- ♦ En février 2021, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a assumé la responsabilité des permis de construction et du *Code national du bâtiment* du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux avec l'adoption de la *Loi sur l'administration du code du bâtiment* et des règlements connexes.
- ♦ La Direction a pris part à l'examen de la situation du logement locatif au Nouveau-Brunswick.

La **Direction de la gouvernance locale et régionale** offre un soutien à l'échelle de la province et assure la liaison entre les gouvernements locaux, les commissions de services régionaux et la Société protectrice des animaux du Nouveau-Brunswick (SPCANB). La Direction offre des conseils sur des questions d'administration et de gouvernance aux gouvernements locaux et aux commissions de services régionaux. Elle travaille avec les 104 gouvernements locaux, les quatre associations municipales et les douze CSR et répond aux demandes de renseignements généraux concernant les activités des gouvernements locaux, l'application de la *Loi sur les jours de repos* et la protection et le contrôle des animaux. La Direction fournit également des conseils et des directives sur l'administration de la *Loi sur le contrôle des municipalités* qui autorise la nomination de superviseurs pour surveiller le fonctionnement d'un gouvernement local au quotidien en cas de perte du quorum. La Direction assure la liaison avec le Comité provincial-territorial de fonctionnaires sur le gouvernement local pour la coordination des réunions provinciales territoriales (PT) des ministres responsables du gouvernement local. La Direction se charge également d'aider les localités qui souhaitent entreprendre des projets de restructuration communautaire. La Direction apporte son soutien aux zones d'amélioration des affaires (ZAA), notamment en leur versant des fonds.

Faits saillants

- ♦ Elle a coordonné la participation du Ministère après l'activation du Centre provincial des opérations d'urgence en réaction à la COVID-19.

- ♦ Des modifications à la *Loi sur les élections municipales* ont reçu la sanction royale en décembre 2020, autorisant la modification des procédures de vote en cas d'urgence, y compris la pandémie de COVID-19.
- ♦ Elle a continué d'appuyer la fiduciaire de la Commission de services régionaux 8.
- ♦ Elle a mis sur pied un comité chargé d'aborder l'élaboration et la prestation d'une séance d'orientation pour les représentants élus à la suite des élections municipales.
- ♦ Elle a coordonné la nomination et a fourni du soutien à l'administrateur lors de dans l'administration de la communauté rurale de Campobello Island à la suite d'une perte de quorum.
- ♦ Elle a assisté à l'assemblée générale annuelle de la Société protectrice des animaux du Nouveau-Brunswick (SPCANB) et a continué à assurer le rôle de liaison du Ministère.
- ♦ Elle a apporté son soutien à la direction générale des politiques dans le cadre d'une modification apportée à la *Loi sur les jours de repos* afin de supprimer toute interdiction existante de se livrer à des activités immobilières le dimanche.

La **Direction des services de soutien aux gouvernements locaux** gère la prestation de services dans les secteurs de la province non constitués en municipalités (qu'on appelle districts de services locaux ou « DSL »). Elle assure la prestation de services, comme la protection contre les incendies et la collecte des déchets solides, et soutient les mesures d'urgence dans les DSL par l'entremise de ses bureaux régionaux. Pour s'acquitter de ses responsabilités, la Direction collabore avec les comités consultatifs des DSL, les services de pompiers volontaires, les commissions de services régionaux et les conseils de loisirs. En outre, elle administre un programme de petits prêts pour immobilisations de 1 million de dollars pour les projets des DSL.

DIVISION DES SERVICES GÉNÉRAUX ET DU FINANCEMENT COMMUNAUTAIRE

La **Division des services généraux et du financement communautaire** assure des services ministériels liés notamment à la gestion financière, à l'analyse des affaires juridiques, à l'excellence du rendement et à la gestion des ressources humaines et de l'information, ainsi que la surveillance du développement des technologies de l'information et des services de soutien fournis par Service Nouveau-Brunswick. En outre, la Division administre le

Faits saillants

- ♦ Elle s'est préparée pour d'éventuelles inondations printanières. Elle s'est préparée pour organiser le nettoyage des débris d'inondation et l'élimination des sacs de sable, si nécessaire.
- ♦ Elle a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau du prévôt des incendies tout au long de la COVID-19 pour s'assurer que les services d'incendie des DSL disposaient des fournitures et des renseignements dont ils avaient besoin pour continuer à servir leurs collectivités en toute sécurité.
- ♦ Elle a veillé à ce que des panneaux de signalisation liés à la pandémie soient affichés dans les aires de loisirs, les terrains de jeux et les centres communautaires des DSL.

L'**équipe de la réforme de la gouvernance locale** s'est réunie en automne 2020 pour relever les défis sur les plans financier, social, environnemental et structurel auxquels fait face le système de gouvernance locale actuel du Nouveau-Brunswick. Cette équipe multidisciplinaire de spécialistes est chargée de diriger l'élaboration du plan de réforme de la gouvernance locale et du système de prestation de services du Nouveau-Brunswick pour permettre des collectivités dynamiques et durables aujourd'hui et pour de nombreuses années à venir.

Faits saillants

- ♦ Elle a lancé l'initiative de réforme de la gouvernance locale en janvier 2021, qui comprenait le lancement d'un site Web.
- ♦ Elle a identifié et finalisé la vision et les objectifs de la réforme du gouvernement local en février 2021.
- ♦ Elle a prévu l'engagement des intervenants et du public et a préparé la publication d'un livre vert.

Fonds de la taxe sur l'essence, le Fonds des petites collectivités et le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, ainsi que le Fonds en fiducie pour l'environnement du gouvernement provincial. La Division fournit un soutien et des conseils techniques aux collectivités pour les aider à régler leurs problèmes d'infrastructure en ce qui concerne les programmes de financement applicables.

La Division comprend les directions suivantes : Finances générales et administration, Affaires juridiques, Processus d'excellence du rendement, Gestion de l'information, Financement communautaire et Ressources humaines.

La **Direction des finances générales et des services de l'administration** coordonne les processus relatifs à la planification financière, à la budgétisation et aux états financiers intermédiaires. Elle fournit de l'information, des analyses et des conseils financiers au personnel et à la haute direction du Ministère, aux organismes centraux, ainsi que des services d'achat et de gestion des véhicules. La Direction offre des services de comptabilité, notamment la vérification visant à s'assurer que les transactions sont inscrites avec exactitude dans les états financiers du GNB, la mise à jour de l'index ministériel du Système d'information financière, le rapprochement des comptes d'actif et de passif et la perception et le dépôt des recettes. En outre, elle offre des services généraux de bureau et de soutien administratif.

Faits saillants

- ♦ La Direction a offert des services d'analyse financière à l'appui des principales priorités du GNB.
- ♦ Elle a poursuivi divers projets d'amélioration visant à rationaliser les processus internes, notamment en participant aux comités chargés de la planification et de la mise en œuvre du nouveau projet de planification des ressources organisationnelles (PRO) du GNB.

La **Direction des affaires juridiques** offre des services consultatifs au Ministère et des services liés à la prestation de programmes en effectuant des recherches et en offrant des services d'interprétation et d'application de la loi. Elle assure la liaison entre le Ministère et le Cabinet du procureur général sur différentes questions juridiques, étant notamment responsable de la gestion des dossiers juridiques au Ministère, de la réponse aux demandes d'avis juridiques, de l'examen des contrats, des protocoles d'entente et des ententes, du soutien consultatif en matière de politiques et sur le plan opérationnel pour le personnel et la haute direction du Ministère.

Faits saillants

- ♦ La Direction a encadré le personnel et lui a offert un soutien constant pour la préparation des arrêtés ministériels pris en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, de la *Loi sur l'assainissement de l'eau* et de la *Loi sur l'assainissement de l'air*.

- ♦ La Direction a encadré le personnel et lui a apporté son soutien constant pour la préparation des contrats, des ententes et des lettres de réponse au public.
- ♦ Elle a préparé une ligne directrice à l'attention du personnel pour aider au transfert de l'administration et du contrôle des biens du Ministère.

La **Direction du processus d'excellence du rendement** dirige l'adoption du système de gestion officielle du GNB au sein du Ministère, notamment l'élaboration et l'utilisation du schéma stratégique, du tableau de bord équilibré et d'une liste d'initiatives et de mesures prioritaires pour guider les améliorations stratégiques du Ministère. Elle mène et facilite divers projets d'amélioration à l'aide des pratiques de Lean Six Sigma et sert de point de référence pour l'élaboration de normes, de pratiques et de lignes directrices opérationnelles. La Direction est également responsable de la mise en œuvre du programme d'amélioration continue, notamment des pratiques de gestion quotidienne et des recherches du gaspillage dans l'ensemble du Ministère.

Faits saillants

- ♦ La Direction a coordonné les processus ministériels de planification stratégique et de reddition de comptes afin de rationaliser les priorités gouvernementales et ministérielles tout au long de la pandémie.

La **Direction des services de la gestion de l'information** doit veiller à l'utilisation efficace et stratégique de la technologie de l'information (TI), des systèmes d'information géographique (SIG) et de la gestion des dossiers au Ministère. Elle offre un soutien consultatif et opérationnel au personnel du Ministère dans ces domaines et veille à ce que le Ministère adopte les initiatives et les stratégies du GNB en matière de TI, de SIG et de gestion des documents et qu'il y contribue. Elle supervise les questions et les projets relatifs aux TI pour s'assurer que le travail réalisé par le personnel de Service Nouveau-Brunswick (SNB) appuie les priorités et les stratégies du Ministère dans le domaine des TI et qu'il y est conforme.

Faits saillants

- ♦ La Direction a apporté des améliorations au système d'administration du Fonds en fiducie pour l'environnement pour inclure un portail de réclamations en ligne afin que les bénéficiaires de fonds puissent soumettre des réclamations en ligne. Cette amélioration permet au Ministère d'améliorer la vitesse et l'exactitude du traitement de plus de 700 demandes chaque année pour ce programme de financement.

La **Direction du financement communautaire** administre le Fonds fédéral de la taxe sur l'essence, le Fonds des petites collectivités et le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées. Ces programmes d'investissement visent à aider les collectivités à améliorer leur infrastructure. La Direction assure également la gestion du Fonds en fiducie pour l'environnement du Nouveau-Brunswick. Ce programme, pour lequel des demandes doivent être déposées, procure du financement aux municipalités, aux établissements d'enseignement et aux organismes privés et sans but lucratif pour des projets environnementaux qui satisfont aux critères de la *Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement*. Les projets sont financés grâce aux recettes perçues en vertu de la *Loi sur les récipients à boisson* et aux droits associés au recyclage des récipients.

Faits saillants

- ♦ La Direction a émis des paiements aux gouvernements locaux dans le cadre des phases 1, 2 et 3 de l'Accord sur la relance sécuritaire, y compris un investissement de 360 000 \$ dans Maritime Bus (qui a été doublé par la SDR) pour assurer des services d'autobus continus dans les collectivités du Nouveau-Brunswick jusqu'en 2021.
- ♦ La Direction a travaillé avec les gouvernements locaux pour encourager l'élaboration de plans de gestion des actifs comme l'exige le Fonds de la taxe sur l'essence. Ainsi, 74 gouvernements locaux ont présenté des plans de gestion des actifs qui satisfaisaient ou dépassaient les exigences minimales contenues dans le Guide sur la planification de la gestion des actifs pour les administrations locales. 26 ont présenté des plans de conformité décrivant le travail accompli à ce jour et prenant l'engagement d'élaborer des plans de gestion des actifs. Le Ministère continue de travailler avec les quatre autres gouvernements locaux pour veiller à ce que des plans de gestion des actifs soient élaborés pour tous les gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick.
- ♦ Dans le cadre du Programme du Fonds en fiducie pour l'environnement, un montant total de 9,5 millions de dollars a été accordé pour appuyer 266 projets bénéfiques pour l'environnement naturel, ce qui comprend plus de 260 initiatives en environnement d'une valeur de plus de 9 millions de dollars et 350 000 dollars de plus pour des projets dans l'ensemble de la province.
- ♦ Le ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux a lancé un appel de soumissions du 22 janvier au 6 avril 2021 pour des projets d'infrastructure bénéficiant aux DSL aux termes du Fonds de la taxe sur l'essence. Environ 55 millions de dollars sont à investir dans les infrastructures communautaires d'ici le 31 mars 2024 dans le cadre de ce programme de financement.

La **Direction des ressources humaines** offre du soutien et des conseils d'expert à la direction et au personnel du Ministère. Elle supervise les programmes et les processus dans tous les domaines des ressources humaines, y compris la planification des effectifs; la dotation et le recrutement; la classification des emplois; les langues officielles; les relations de travail et les relations avec les employés; la santé, la sécurité et le mieux-être au travail et le perfectionnement des employés et le développement organisationnel.

Faits saillants

- ♦ La Direction a coordonné plus de 40 affectations internes de déploiement pendant la pandémie de COVID-19 pour pourvoir les postes requis dans les cliniques de vaccination, l'interprétation obligatoire des arrêtés, le soutien en laboratoire et autres.
- ♦ La Direction a soutenu l'élaboration et la mise en œuvre de plans opérationnels en réponse à la COVID-19 dans l'ensemble du Ministère et des bureaux régionaux.
- ♦ La Direction a achevé la création d'une nouvelle *Politique visant le travail solitaire*.
- ♦ La Direction a mis en place des exposés sur la sécurité au sein du Ministère.
- ♦ La Direction a élaboré et a mis en œuvre une nouvelle matrice de formation pour soutenir les gestionnaires dans la coordination de la formation et la responsabilisation.

Information financière

Déclaration de renseignements financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 (en milliers)

Dépenses	Budget principal	Transferts d'affectations *	Budget	Réel	Écart plus/ (moins)
Services généraux					
- Haute direction	490,0	2,2	492,2	534,8	42,6
- Services généraux	1 486,0	12,9	1 498,9	1 701,7	202,8
- Financement communautaire	155,0	40 007,9	40 162,9	41 383,7	1 220,8
Gouvernements locaux					
- Dépenses des districts de services locaux	62 098,0	11,5	62 109,5	60 973,7	(1 135,8)
- Subvention de financement et de péréquation communautaires	68 604,0		68 604,0	68 605,7	1,7
- Mandat d'impôt foncier des municipalités et des communautés rurales	1 000,0		1 000,0	130,3	(869,7)
- Finances communautaires **	11 358,0	2,2	11 360,2	3 629,4	(7 730,8)
- Gouvernance locale et régionale	1 223,0	8,7	1 231,7	1 079,9	(151,7)
Autorisations et conformité					
- Opérations régionales et conformité	3 113,0	18,9	3 131,9	3 306,8	174,9
- Autorisations	3 125,0	28,9	3 153,9	3 405,5	251,6
- Gestion des eaux de source et de surface	587,0	4,7	594,7	736,2	144,4
Science et protection de l'environnement					
- Étude d'impact sur l'environnement	1 567,0	7,7	1 574,7	2 089,5	514,8
- Sciences de l'air et de l'eau	2 492,0	10,0	2 502,0	2 300,0	(202,0)
- Direction des environnements en santé	487,0	1,7	488,7	380,0	(108,7)
Politiques, changements climatiques et participation des Premières Nations et du public					
- Politiques et participation des Premières Nations et du public	1 107,0	11,2	1 118,2	930,1	(188,2)
- Secrétariat des changements climatiques	1 564,0	6,8	1 570,8	1 162,0	(408,8)
Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme	316,0	1,4	317,4	343,6	26,2
Total du budget ordinaire	160 772,0	40 136,7	200 908,7	193 692,8	(8 215,9)
Total du budget d'immobilisations (districts de services locaux)	1 000,0		1 000,0	1 000,0	-
Société de développement régional					
- Programme d'infrastructures Canada-Nouveau-Brunswick - SDR				223,2	
- Programme d'infrastructures Canada-Nouveau-Brunswick - Projets d'immobilisations				235,1	
Financement total fourni par la Société de développement régional				458,3	

Compte à but spécial					
Programme	Somme reportée de l'année précédente	Recettes	Financement total	Dépenses	Somme reportée à l'année suivante
Fonds en fiducie pour l'environnement	34 295,1	11 353,3	45 648,4	8 652,6	36 995,8

Recettes	Budget principal	Réel	Écart plus/ (moins)
Rendement des investissements	20,0	27,6	7,6
Licences et permis	3 434,0	3 376,9	(57,1)
Vente de biens et services	349,0	297,6	(51,4)
Divers	-	2,3	2,3
Total du budget ordinaire	3 803,0	3 704,4	(98,6)

* Transferts de crédits pour l'Accord fédéral sur la relance sécuritaire, la provision centrale pour traitements et les contrats non signés.

** Résultats financiers de la Ville de Saint John plus favorables que prévu, ce qui entraîne l'annulation du 2e paiement pour 2021 par entente.

À noter : les chiffres sont provisoires et peuvent varier légèrement de l'information publiée dans l'Information supplémentaire, volume 2 des Comptes publics.

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Finances et du Conseil du Trésor délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour l'exercice 2020-2021.

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 décembre de chaque année		
Type d'employé	2020	2019
Permanent	202	202
Temporaire	35	34
TOTAL	237	236

Le Ministère a annoncé 15 concours, soit huit concours publics et sept concours restreints.

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Nombre
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : - un degré élevé d'expertise et de formation; - un degré élevé de compétences techniques; - une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du GNB facilite la mutation des employés des parties I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	8
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes COOP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

Aux termes de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte de favoritisme n'a été présentée à l'administrateur général du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

No du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des changements
2	<i>Loi modifiant la Loi sur les changements climatiques</i> Chap-20.pdf (gnb.ca)	18 décembre 2020	Cette loi a modifié la <i>Loi sur les changements climatiques</i> afin que les installations du Nouveau-Brunswick qui participaient volontairement au système fédéral de tarification fondé sur le rendement aient la même possibilité en vertu du système provincial.
23	<i>Loi modifiant la Loi sur les élections municipales</i> Chap-34.pdf (gnb.ca)	18 décembre 2020	Cette loi a modifié la <i>Loi sur les élections municipales</i> pour donner au directeur des élections municipales le pouvoir d'adapter les dispositions de la <i>Loi</i> à l'exécution de son intention et de protéger la sécurité publique en cas d'urgence, y compris une urgence de santé publique liée à la COVID-19.
45	<i>Loi concernant les élections générales municipales de 2021</i> Chap-6.pdf (gnb.ca)	26 mars 2021	Cette loi ordonne au directeur des élections municipales d'interrompre le vote et les activités électorales connexes dans une zone sanitaire en confinement lors des élections générales municipales de 2021 en raison de la COVID-19.

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Résumé des changements
Abrogation du <i>Règlement de l'adoption de la déclaration des perspectives d'urbanisme du district de services locaux d'Aldouane – Loi sur l'urbanisme</i> 2020-46.pdf (gnb.ca)	19 août 2020	Ce règlement a été abrogé afin qu'il puisse être remplacé par un plan rural.
Abrogation du <i>Règlement de zonage du district de services locaux d'Aldouane – Loi sur l'urbanisme</i> 2020-47.pdf (gnb.ca)	19 août 2020	Ce règlement a été abrogé afin qu'il puisse être remplacé par un plan rural.
<i>Règlement sur les frais de distribution de l'eau servant à la protection contre les incendies – Loi sur la gouvernance</i> 2020-52.pdf (gnb.ca)	30 octobre 2020	Ce nouveau règlement a abrogé et a remplacé le Règlement 81-195 pris en application de l'ancienne <i>Loi sur les municipalités</i> .
<i>Règlement sur le régime uniforme de retraite à caractère contributif – Loi sur la gouvernance</i> 2021-01.pdf (gnb.ca)	6 janvier 2021	Ce nouveau règlement a abrogé et a remplacé le Règlement 2010-23 pris en application de l'ancienne <i>Loi sur les municipalités</i> . Il a également reporté la date de l'élection des membres du conseil d'administration du Régime de retraite des employés municipaux du Nouveau-Brunswick en raison de la COVID-19.
Abrogation du <i>Règlement sur la désignation du Code national du bâtiment – Loi sur la conversion au système métrique système métrique</i> 2021-4.pdf (gnb.ca)	1 ^{er} février 2021	Ce règlement a été abrogé à la suite de l'adoption de la <i>Loi sur l'administration du Code du bâtiment</i> .
Abrogation du <i>Règlement provincial sur la construction de 2002 - Loi sur l'urbanisme</i> 2021-5.pdf (gnb.ca)	1 ^{er} février 2021	Ce règlement a été abrogé à la suite de l'adoption de la <i>Loi sur l'administration du Code du bâtiment</i> .
<i>Règlement sur les budgets des gouvernements locaux – Loi sur la gouvernance locale</i> 2021-25.pdf (gnb.ca)	2 mars 2021	Ce règlement a été modifié pour changer la date à laquelle les gouvernements locaux doivent présenter leurs budgets au ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale afin de tenir compte de la séparation des avis d'évaluation foncière et des relevés d'impôt foncier.

La liste des lois et des règlements dont l'administration relevait du Ministère en 2020-2021 peut être consultée à l'adresse suivante : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=6>

Résumé des activités liées aux langues officielles

INTRODUCTION

En 2020-2021, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a continué de remplir son obligation en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et s'est engagé à offrir de manière active des services de qualité dans les deux langues officielles. Voici les activités connexes qui ont été entreprises de façon continue pendant l'exercice.

AXE 1

Les citoyens du Nouveau-Brunswick continueront d'avoir accès à un service d'égale qualité en français ou en anglais, partout dans la province.

Voici les activités qui ont été réalisées pour atteindre l'objectif relatif à la langue de service et veiller à ce que les employés comprennent bien la politique sur la langue de service :

- Les employés ont dû suivre le module sur la langue de service offert par le Centre du savoir du GNB. Les gestionnaires doivent s'assurer que les modules ont été suivis et le confirmer tous les ans pendant la période d'évaluation du rendement. Une matrice de formation a été créée récemment pour s'assurer que les modules sont suivis ou en voie de l'être.
- Un rappel concernant l'offre active est envoyé à tous les employés chaque année. De plus, des outils sont fournis aux employés, qui ont été encadrés par le coordonnateur des langues officielles pour offrir le niveau de service approprié.
- Consultation et discussions continues entre les conseillers et conseillères des ressources humaines et les gestionnaires pour s'assurer que le Ministère remplit au mieux les exigences relatives aux profils linguistiques. Tous ces profils sont remplis et révisés au besoin.

AXE 2

Un environnement et un climat qui encouragent, pour tous les employés, l'utilisation de la langue officielle de leur choix au milieu de travail.

Voici les activités qui ont été réalisées pour atteindre l'objectif relatif à la langue de travail et veiller à ce que les employés comprennent bien la politique sur la langue de travail :

- Les employés doivent suivre le module sur la langue de travail offert par le Centre du savoir du GNB tous les deux ans. Les gestionnaires doivent s'assurer que les modules ont été suivis et le confirmer tous les ans pendant la période d'évaluation du rendement. Une matrice de formation a été créée récemment pour s'assurer que les modules sont suivis ou en voie de l'être.
- Les nouveaux employés ont eu la possibilité de déclarer la langue de travail de leur choix pour la communication dans le formulaire d'acceptation d'emploi. Un aide-mémoire sur la langue de travail accompagne la trousse d'orientation des nouveaux employés.
- On a veillé à ce que l'évaluation du rendement des employés soit effectuée dans la langue de leur choix. Les gestionnaires ont également revu les politiques sur la langue de travail et sur la langue de service avec leurs employés pour s'assurer qu'ils sont conscients de leur droit de travailler dans la langue de leur choix, ainsi que de leur obligation de fournir une offre active de service dans les deux langues officielles.
- Une formation en langue seconde a été offerte aux employés qui répondent aux exigences de la Politique de formation en langue seconde du Ministère. Quinze employés ont suivi la formation en langue seconde en 2020-2021.

AXE 3

Les politiques et les programmes du gouvernement provincial, nouveaux ou révisés, tiendront compte des réalités des deux communautés linguistiques officielles.

Voici les activités qui ont été réalisées pour atteindre l'objectif relatif à la promotion des langues officielles :

- Dans le cadre du programme d'accueil et d'intégration du Ministère, les nouveaux employés doivent se familiariser avec la *Loi sur les langues officielles* en suivant les modules obligatoires donnés par le Centre du savoir du GNB.
- Les employés doivent relire la *Loi sur les langues officielles* pendant le processus annuel de gestion du rendement.

AXE 4

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations qui incombent au gouvernement provincial en ce qui a trait aux langues officielles :

Voici les activités qui ont été réalisées pour atteindre les objectifs relatifs à la connaissance de la *Loi sur les langues officielles* :

- Une orientation a été donnée à tous les nouveaux employés, y compris de l'information sur la *Loi sur les langues officielles* et les politiques et règlements régissant leurs interactions au chapitre des langues officielles. Ils doivent signer et envoyer une confirmation aux Ressources humaines une fois la formation achevée.
- Les employés en poste doivent lire les politiques sur les langues officielles dans le cadre de leur évaluation annuelle du rendement.
- On continue de rappeler à tous les employés qu'ils sont tenus de faire une offre active de service dans les deux langues officielles.
- Le coordonnateur des langues officielles du Ministère a assisté aux réunions trimestrielles organisées par l'entremise du Conseil du Trésor pour se tenir au courant de toutes les activités touchant les langues officielles et se montrer proactif.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Section 1 – Englobe l'exercice visé par le rapport et l'exercice précédent.

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux n'a pas reçu de recommandations du Bureau du vérificateur général au cours des exercices 2020-2021 et 2019-2020.

Section 2 – Comprend les périodes de déclaration des troisième, quatrième et cinquième exercices.

Nom et année de la vérification et lien vers le document en ligne	Recommandations
	Total
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et Énergie NB Changements climatiques – 2017 https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2017V1/Chap3f.pdf	8 (5 EGL et 3 Énergie NB) <i>Remarque : seules les recommandations concernant EGL sont présentées ici.</i>

Recommandations mises en œuvre	Mesures prises
3.41 Nous recommandons que le Ministère propose au Cabinet que les objectifs relatifs aux émissions de GES, indiqués dans le Plan d'action sur les changements climatiques, soient visés par une loi, comme dans les autres provinces du Canada.	Les objectifs relatifs aux GES sont inclus dans la nouvelle Loi sur les changements climatiques (projet de loi 39) comme suit : « 2 Le gouvernement du Nouveau-Brunswick vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la province de sorte qu'elles n'excèdent pas, pour l'année en question, les niveaux suivants : (a) 14,8 mégatonnes en 2020; (b) 10,7 mégatonnes en 2030; (c) 5 mégatonnes en 2050. »
3.48 Nous recommandons que le Ministère établisse des objectifs précis en matière de réduction des émissions de GES pour qu'Énergie NB s'assure que les objectifs provinciaux fixés dans le Plan d'action sont atteignables.	Le 27 avril 2021, le système de tarification fondé sur le rendement du Nouveau-Brunswick a été approuvé par le gouvernement fédéral, et ce, rétroactivement au 1 ^{er} janvier 2021. Les émissions provenant de la production d'électricité seront réglementées en vertu du STFR du Nouveau-Brunswick à compter du 1 ^{er} janvier 2021. Pour 2019 et 2020, la production d'électricité était réglementée par le gouvernement fédéral. Le Nouveau-Brunswick est aussi déterminé, conformément à la mesure 40 de son Plan d'action sur les changements climatiques, à éliminer la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2030 ou par l'entremise d'un accord d'équivalence, ce qui représente la seule grande possibilité de réduire les émissions de GES dans la province.

<p>3.36 Nous recommandons que le Ministère achève un plan de mise en œuvre décrivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - comment et quand les mesures indiquées dans le Plan d'action sur les changements climatiques seront mises en œuvre; - le processus choisi par le Ministère pour assurer le suivi des progrès réalisés et la production de rapports à ce sujet. 	<p>Le Secrétariat des changements climatiques, au nom du GNB, coordonne la mise en œuvre le Plan d'action sur les changements climatiques.</p> <p>La mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques est une initiative clé du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. L'objectif fixé consiste à réaliser 75 % des mesures du plan d'action d'ici le 31 décembre 2021.</p> <p>Le Secrétariat des changements climatiques collabore avec les ministères responsables pour établir un plan de mise en œuvre qui sera suivi mensuellement pour s'assurer que l'objectif de 75 % est atteint.</p> <p>Le suivi des progrès sera effectué au moyen de rapports d'étape annuels, conformément à l'engagement pris dans la <i>Loi sur les changements climatiques (article 3)</i>. Un rapport d'étape couvrant la période de décembre 2017 au 31 mars 2020 a été rendu public en janvier 2021.</p>
<p>3.108 Nous recommandons que le Ministère mette en place une évaluation provinciale des risques liés aux changements climatiques. L'évaluation devrait comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détermination du risque - l'analyse des risques; - Évaluation des risques - le traitement des risques et les mesures d'adaptation; <p>le plan de mise en œuvre et les mesures de suivi.</p>	<p>Les efforts de planification de l'adaptation dans la province sont guidés par les évaluations des risques clés qu'effectuent Environnement Canada (élévation du niveau des mers), Ressources naturelles Canada (évaluation nationale/régionale), le gouvernement provincial (initiatives de collaboration pour l'adaptation régionale) et diverses municipalités. La province collabore avec le gouvernement fédéral au renforcement de la capacité relative à l'information sur le climat à utiliser dans ces évaluations.</p> <p>Bien qu'il n'existe pas d'évaluation provinciale exhaustive des risques associés aux changements climatiques, les évaluations réalisées jusqu'à maintenant portent sur les éléments signalés dans la recommandation.</p> <p>Le Plan d'action sur les changements climatiques (PACC) prévoit la mise en place d'évaluations des vulnérabilités et des risques pour les infrastructures essentielles, les municipalités, les commissions de services régionaux et les ressources naturelles.</p> <p>Des progrès considérables sont accomplis dans la réalisation des évaluations des vulnérabilités et l'élaboration de plans d'adaptation aux changements climatiques dans les communautés et pour les infrastructures et les secteurs clés. À ce jour, 45 municipalités ont élaboré des plans d'adaptation, y compris toutes les villes, les municipalités présentant le risque le plus élevé et 5 municipalités de la rivière Saint-Jean qui sont exposées aux inondations printanières annuelles. En plus de ce travail fondamental dans les municipalités, le Nouveau-Brunswick aura élargi son champ d'action en effectuant des évaluations des risques dans des secteurs essentiels tels que nos réseaux régionaux de santé, nos collectivités vulnérables et nos universités.</p> <p>S'inspirant du travail considérable effectué jusqu'à maintenant, le Nouveau-Brunswick continuera à prendre en considération et à chercher des possibilités de participer aux évaluations des risques à l'échelle régionale.</p>
<p>3.134 Nous recommandons que le Ministère mette à jour le système de suivi des progrès du PACC pour qu'il reflète les dernières modifications apportées au Plan d'action sur les changements climatiques.</p>	<p>Le Secrétariat des changements climatiques, au nom du GNB, utilise actuellement un système pour surveiller et suivre la mise en œuvre, notamment la planification continue, l'établissement des priorités et la production de rapports d'étape. Ce système a remplacé le système de suivi des progrès du PACC.</p>

Rapport en vertu de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

En vertu du paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur général doit établir un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux n'a pas reçu de divulgations d'actes répréhensibles au cours de l'exercice financier 2020-2021.